Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 029-242900660-20260226-202602262-DE

Pays Fouesnantais
Communauté de Communes

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
**DU 26 FEVRIER 2026 à L'HOTEL COMMUNAUTAIRE**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 02**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais, légalement convoqué le 20 février 2026, s'est réuni à l'Hôtel communautaire (salle du conseil) sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF.

La séance commencée à 18 h 30 s'est terminée à 19 h 15.

Cindy BACCON a été élue secrétaire de séance.

| *Bénodet* | *Clohars-Fouesnant* | *La Forêt-Fouesnant* | *Fouesnant* | *Gouesnac'h* | *Pleuven* | *Saint-Evarzec* |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Présents** | | | | | | |
| Christian PENNANECH<br>Liesbeth VAN HORNE<br>Jean-Christophe CORBEL<br>Anne BOURBIGOT | Michel LAHUEC<br>Yannick CONNAN<br>Gilberte LE NAOUR | Daniel GOYAT<br>Marie-Françoise COSQUERIC<br>Robert LE NAY<br>Marie HELAOUET | Roger LE GOFF<br>Laure CARAMARO<br>Bruno MERRIEN<br>Cécile TABARLY<br>Laurent LE CAIN<br>Christine JAN<br>Gildas CORNEC<br>Cindy BACCON<br>Vincent ESNAULT | Thierry DIMET<br>Pierre-Yves GUILLERMOU | David DEL NERO<br>Corinne MARTIN<br>Yvon ARZUR<br>Mona CASELLINO | René ROCUET<br>Gabrielle COSQUERIC<br>Céline SIMONOU<br>André GUILLOU |
| **Absents excusés** | | | | | | |
| Christophe LABORY | | Audrey LE MOINE | Maxime SIMON (procuration à Cindy BACCON) | Jean-Pierre MARC<br>Stéphanie MONOT (procuration à Thierry DIMET) | | Jérôme GOURMELEN (procuration à René ROCUET) |
| **Nombre de conseillers présents** | | | **30** | **Nombre de conseillers votants** | | **33** |

## PLH : CONVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA COHABITATION SOLIDAIRE

Vu la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion ;

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN), notamment ses dispositions relatives à la politique du logement et à la diversification de l'offre de logements ;

Vu le décret n° 2009-1679 du 30 décembre 2009 relatif aux programmes locaux de l'habitat ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment ses articles L.302-1 et suivants et R.302- 1 et suivants ;

Vu la délibération n° 01 du conseil communautaire du 12 février 2026 approuvant le Programme Local de l'Habitat 2026-2031 ;

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 029-242900660-20260226-202602262-DE

CONSIDERANT :

- que le Programme Local de l'Habitat 2026-2031 prévoit, au titre de l'action n° 11 de « répondre aux besoins des saisonniers (longues durées), des actifs en mobilité et des étudiants sur le territoire », et plus particulièrement le point n° 11-3 lié au développement d'une offre de logements en gestion déléguée ;
- que la convention avec l'association AILES 29 prévoit le déploiement sur le Pays Fouesnantais du dispositif Tiss'âges avec la gestion des dispositifs sur le logement temporaire suivants :
  - la Cohabitation Intergénérationnelle Solidaire (CIS),
  - l'Hébergement Temporaire chez l'Habitant (HTH),
  - l'Habitat partagé à destination des actifs ;
- que la convention avec l'association AILES 29 est conclue pour l'année 2026 ;
- que la participation financière de la Communauté de Communes versée à l'association AILES 29 sous forme de subvention est fixée à 10 000 euros ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

➔ d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus pour copie conforme, et certification du caractère exécutoire de la délibération.

**Roger LE GOFF**

COMMUNAUTE de COMMUNES du Pays Fouesnantais 11, Espace Kerandraon CS31046 - 29170 FOUESNANT

Président